CENTRE HOSPITALIER
de Pont l'Evêque

DECISION N° 2026-04

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

SERVICE FINANCES, ACHATS ET BUREAU DES ENTREES

La Directrice par intérim des Centres Hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'Etablissement Public Médico-Social d'Orbec en Auge, représentante légale des établissements ;

Vu la décision n°20260506144 en date du 06 mai 2026 désignant Madame JEZEQUEL Nathalie, directrice adjointe de la direction commune des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico social d'Orbec, en charge de la direction par intérim de la direction commune des centres hospitalier de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico social d'Orbec à compter du 1er juin 2026, jusqu'à la nomination du directeur qui sera affecté sur les fonctions ;

Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article D6143-33 du Code de la Santé Publique ;

Vu la mise en place du nouvel organigramme de la direction des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et l'Etablissement Public Médico-Social d'Orbec en Auge le 1er juin 2026 ;

DECIDE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Angélina LEFORT, à l'effet de signer et dans la limite des attributions du service dont elle a la charge, notamment :

- Tous les actes, attestations, correspondances, conventions et décisions en vue d'assurer la continuité des activités administratives de l'établissement ;
- L'ensemble des pièces nécessaires à la comptabilité de l'établissement (engagement, ordonnancement des dépenses, pièces justificatives, titres de recettes) ;
- La signature électronique des bordereaux de mandats et des pièces justificatives ;
- La signature électronique des bordereaux de recettes ;
- Le cas échéant, les décisions relatives aux ordres de priorité des mandats émis par l'établissement ;
- Les certificats administratifs liés aux opérations de clôture, justificatifs financiers annexés aux conventions, autorisations de poursuivre, de mandatement d'office ainsi que tous actes et correspondances avec la trésorerie principale relatifs aux opérations d'ordonnancement et de clôture comptable d'exercice ;
- Les conventions de reversement de crédits de l'Agence Régionale de Santé dans les conditions définies par elle ;

- Les demandes de tirage sur les lignes de trésorerie souscrites par l'établissement auprès des organismes habilités et de remboursement formulées auprès de la trésorerie hospitalière.

Article 2 : Délégation générale est donnée à Madame Angélina LEFORT, à l'effet de signer, et dans la limite des attributions du service dont elle a la charge, tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions relatifs à la facturation des prestations de soins.

Article 3 : En application de l'article D6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

Article 4 : Cette décision prend effet à compter du 26 mai 2026.

Article 5 : La présente décision sera publiée sur le site internet du Centre Hospitalier de Pont l'Evêque et transmise aux services concernés.

Fait à LISIEUX, le 1er juin 2026

Exemplaires de signatures autorisées :

La Directrice par interim, Délégant, **Nathalie JEZEQUEL**	**La Responsable des Achats, Finances et Bureau des entrées, Délégataire,** **Angélina LEFORT**

Destinataires :

- Monsieur le Directeur de l'ARS de Normandie
- Monsieur le Président du Conseil de Surveillance de Pont l'Evêque
- Trésorerie Hospitalière du CHU de Caen
- Recueil des actes administratifs
- Dossier
- Affichage
- Site internet de l'établissement